

**Assistance aux devoirs – année scolaire 2023-2024**

Madame, Monsieur,

La Commune de Bex, en collaboration avec l'établissement scolaire de Bex ainsi que la direction générale de l'enseignement obligatoire, met sur pied une offre d'assistance aux devoirs pour les élèves de 3^{ème} à 11^{ème} année.

Les objectifs principaux de ce moment d'étude sont les suivants :

- Offrir un lieu d'étude privilégié pour **accomplir le travail scolaire écrit**, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un auxiliaire. Une fois les travaux écrits terminés et dans la mesure du possible, il sera envisageable de commencer à préparer les éventuels travaux oraux.
- Encourager les élèves à planifier leur travail en effectuant leurs devoirs et en **préparant les évaluations** en avance.
- Développer la capacité des enfants à **travailler de manière autonome pendant 1 heure**.

En aucun cas cette prestation qui se déroule 2 jours par semaine ne dispense votre enfant de faire du travail scolaire à la maison (apprentissage, révisions, etc..).

Ces moments d'études se déroulent par petits groupes de 10 à 15 élèves, selon les années. Ils se tiendront les **lundis et jeudis** aux horaires suivants :

	3H – 6H	7H – 11H
Horaires	de 15h10 à 16h10	de 16h00 à 17h00
Lieux	Servanne (3-4P), Allex, Carroz, BAP et PAVBAP (5-6P)	Cible

Seuls trois moments d'inscriptions sont possibles et les tarifs sont les suivants :

Période d'inscription	Démarrage	Coût / année scolaire
Jusqu'au mercredi 23 août 2023	dès le lundi 28 août 2023	1 ^{er} enfant : Fr. 250.— 2 ^{ème} enfant : Fr. 200.— 3 ^{ème} enfant et s.s. : Fr. 150.—
Jusqu'au mercredi 11 octobre 2023	dès le lundi 30 octobre 2023	1 ^{er} enfant : Fr. 200.— 2 ^{ème} enfant : Fr. 150.— 3 ^{ème} enfant et s.s. : Fr. 100.—
Jusqu'au mercredi 20 décembre 2023	dès le lundi 08 janvier 2024	1 ^{er} enfant : Fr. 150.— 2 ^{ème} enfant : Fr. 100.— 3 ^{ème} enfant et s.s. : Fr. 80.—

Le bulletin d'inscription est téléchargeable dans l'onglet bourse communale du site internet www.bex.ch. Le bulletin d'inscription dûment daté et signé doit être déposé auprès de la bourse communale **avec la lettre d'enclassement**, durant les heures d'ouverture. Afin de bénéficier de cette prestation, **le paiement doit être effectué au moment de l'inscription**, soit directement à la bourse communale en cash ou par carte, soit par un versement sur le compte IBAN CH61 0900 0000 1000 0934 6, titulaire Commune de Bex, Rue Centrale 1, 1880 Bex.

Nous vous remercions de votre intérêt et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Bex, juin 2023

Boursière communale
Bex

Sylvie Cretton